

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20220426-02-DE  
Date de télétransmission : 18/05/2022  
Date de réception préfecture : 18/05/2022

Republique Française

Meurthe-et-Moselle

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10

Date de convocation  
20 Avril 2022

**DELIBERATION**  
**BUREAU DELIBERATIF**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE**  
**POMPEY**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 26 Avril 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six Avril à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Pascal BARTOSIK, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIVS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Jean-Jacques MAXANT, Laurent TROGRIC.

Absents : Denis MACHADO, Carole SALEUR, Sébastien POINT.

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz et prestations associées – autorisation de signer l'accord-cadre**  
**N° de délibération : 2**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

**Rapporteur : Monsieur le Président**

Lancé pour la première fois en 2017, le groupement de commandes portant sur la fourniture de gaz est en cours de renouvellement.

Ce groupement de commandes concerne les pouvoirs adjudicateurs suivants : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, les communes de Bouxières-aux-Dames, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Malleloy, Marbache, Millery, Pompey, Saizerais.

Le Bassin de Pompey, coordonnateur du groupement, effectue les missions de préparation, passation et notification des contrats. Chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assure de la bonne exécution des marchés relevant de sa compétence ainsi que son financement.

Un appel d'offres ouvert a donc été engagé prévoyant une remise des offres au 28 mars 2022 à 12h00. La forme du marché choisie est un accord-cadre multi-attributaire conclu pour une période de 24 mois reconductible une fois 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Les candidats retenus seront ensuite remis en concurrence dans le cadre d'un premier marché subséquent dont l'exécution débutera au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 avril 2022, a décidé d'attribuer l'accord-cadre aux sociétés :

- DIRECT ENERGIES
- EDF
- ENGIE

Il vous est demandé d'autoriser la signature de l'accord-cadre portant sur la fourniture de gaz selon les termes évoqués ci-dessus.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### **Délibération**

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 26 avril 2022,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** le Président à signer l'accord-cadre portant sur la fourniture de gaz avec les sociétés :

- DIRECT ENERGIES
- EDF
- ENGIE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRIC